EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2008**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Patricia AUCOUTURIER, Cyril CINEUX, Michel FANGET**
Excusé(e)s :	**René MAYOT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Jean-Philippe VALENTIN quitte la séance après le voeu a) relatif aux étudiants. Madame Christine PERRET quitte la séance après le voeu e) relatif à la mise en place d'un abattoir mobile. Messieurs Didier MULLER et Thierry ORLIAGUET quittent la séance après le voeu f) relatif au statut de la Poste. Le rapport n° 64 relatif au parrainage de la frégate FORBIN est retiré de l'ordre du jour.

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DE L'OPERA MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Olivier BIANCHI

En conséquence de la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Opéra Municipal, il convient de lancer une nouvelle consultation afin d'attribuer un nouveau marché de maîtrise d'œuvre.

Le programme de l'opération comportera des éléments du pré-programme de la consultation initiale et des éléments de programme sur lesquels la Collectivité et ses partenaires se sont positionnés jusqu'à ce jour.

Ainsi, les éléments essentiels du programme sont les suivants :

- la mise aux normes de sécurité de la salle
- la rénovation de la salle pour le confort des spectateurs et dans le respect de la dimension historique du bâtiment
- la mise à niveau des équipements scéniques pour leur adaptation aux contraintes contemporaines du spectacle vivant

Outre l'intégration des locaux dédiés à l'Orchestre d'Auvergne (administration, répétitions, enregistrements), il est prévu la rénovation totale de la couverture, la possibilité de création d'une salle pour des spectacles dits de "petites formes" : lecture, café-théâtre...

Le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation s'élève ainsi à 10 000 000 € H.T.

Aux termes de l'article 74 du Code des marchés publics, la procédure du concours de maîtrise d'œuvre n'est pas obligatoire dans le cadre de la réhabilitation ou de la réutilisation d'un ouvrage existant. Aussi, la solution de relancer le marché selon une procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) vous est proposée car le programme de l'opération peut désormais être défini dans toutes ses composantes et une remise de prestations ne présenterait par conséquent que peu d'intérêt .

Comme le prévoit la Loi MOP (Loi du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée) pour les ouvrages de bâtiment, cette consultation doit comporter tous les éléments de la mission de base à savoir :

- Avant projet sommaire (APS)
- Avant projet détaillé (APD)
- Projet (PRO)
- Assistance à la passation des contrat de travaux (ACT)
- Direction des travaux (DET)
- Assistance aux opération de réception (AOR)

Par ailleurs, il est proposé que la réalisation des études d'exécution (EXE) soit confiée au maître d'œuvre en lieu et place de leur simple vérification (VISA).

Il est également proposé de confier au maître d'œuvre la réalisation des plans de synthèse (SYN), ainsi que l'organisation et le pilotage du chantier (OPC).

Une délibération d'attribution du marché sera soumise au Conseil Municipal à l'issue de la procédure de consultation pour

- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché
- approuver le programme et l'enveloppe financière des travaux.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'adopter ces différentes dispositions.

D E L I B E R A T I O N

La proposition de Monsieur Olivier BIANCHI, mise aux voix, est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 octobre 2008

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI